

LE CROISIC

VIDE GRENIER

DIMANCHE 4 OCTOBRE

à l'Ancienne Criée

9h00 - 18h00

Bulletin d'inscription



Comité des Œuvres sociales de la ville du Croisic

organisé par le Comité des Œuvres Sociales de la ville du Croisic

Renseignements et inscriptions : 02 28 56 78 50 ou 07 81 57 18 99

Bulletin d'inscription

VIDE-GRENIER

dimanche 4 octobre 2026

organisé par le Comité des Œuvres Sociales de la ville du Croisic

NOM:

Prénom:

Adresse:

.....

Code postal:

Ville:

N° téléphone:

Email:

Pièce d'identité

Nature:

Numéro:

Délivrée le:

à/par:

Nature des objets à vendre: ...

.....

Le signataire certifie sur l'honneur ne pas être inscrit au Registre du Commerce pour une activité de vente sur les marchés.

Le signataire a pris connaissance du règlement de la vente et s'engage à le respecter. Une autorisation parentale est jointe pour les mineurs.

Fait à:

Date:

Signature:

Je certifie sur l'honneur ne pas participer à plus de 2 vide-greniers dans l'année civile.

Signature:

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

1. Ce bon d'inscription complété.
2. Votre chèque signé.
3. Une enveloppe timbrée* (*OBLIGATOIRE si vous n'avez pas d'adresse mail).
4. Attestation sur l'honneur à compléter au bas de ce document.
5. Une photocopie lisible de votre pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire recto verso ou passeport : page identité et numéro).

RENOYER L'ENSEMBLE À

COS

MAIRIE LE CROISIC

5, rue Jules Ferry

44490 LE CROISIC

Règlement

VIDE-GRENIER DU COS

1. Le vide-grenier est réservé aux particuliers.
2. Une participation de 15 € par emplacement est demandée lors de l'inscription, 12 € pour les résidents du Croisic.
3. La vente se situe dans l'Ancienne Criée (place Boston). L'emplacement de vente vous sera attribué le matin de la manifestation à partir de 7h00.
4. Toute personne installée sans affectation d'un emplacement par les organisateurs sera priée de remballer son matériel et d'attendre qu'un emplacement lui soit attribué.
5. La vente au public n'est autorisée que de 9 heures à 18 heures. Avant 9h00, prenez le temps de vous installer; et après 18h00, **MERCI DE BIEN EMPORTER TOUS VOS INVENDUS ET VOS DÉCHETS DIVERS POUR LAISSER L'ESPACE PROPRE.**
6. L'accès des véhicules sur la zone de vente (parvis et pourtour de l'ancienne criée) sera exclusivement autorisé pour le dépôt du matériel (avant 9h00) et pour le rangement (après 18h00). **Aucun véhicule ne devra stationner sur la zone de vente.**
7. Du matériel pour exposer est fourni par les organisateurs. Il sera mis à disposition de chaque exposant une table (2 m 45) et 2 chaises.
8. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre.
9. Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, ni en cas d'intempéries, ni en cas de force majeure, ni en cas d'annulation pour fermeture administrative.
10. Chaque exposant sera notifié sur un registre coté et paraphé par Monsieur le Maire. Trois jours avant au plus tard, suivant le nombre d'inscriptions, le registre sera clos. L'inscription est prise sous réserve d'acceptation par Monsieur le Maire. Sauf désistement, aucun emplacement ne sera attribué le jour même.
11. Chaque exposant recevra une autorisation nominative de vente lors de son inscription.
12. L'inscription au vide-grenier du dimanche 4 octobre 2026 implique de facto l'engagement d'en respecter le règlement. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.
13. Attention, deux emplacements maximum par demande. La surface est de 6 m² par emplacement (3 m de façade). Tout dépassement abusif de surface sera facturé.
14. **RAPPEL!** Ne pas oublier de signer les attestations sur l'honneur.

Les organisateurs,
Pour le Comité des Œuvres Sociales de la ville du Croisic